



MOSELLE FIBRE

Objet : Adhésions pour la compétence Usages et Services Numériques

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-331</p>

Le 24 juin 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Salvatore FIORETTO, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Grégoire LEININGER, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Michel SCHMITT, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Dominique LEROND, M. Patrick PIERRE.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Jean-Luc SACCANI, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU la délibération en date du 21 mars 2024 par laquelle la Commune de AUBE a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 1^{er} mars 2024 par laquelle la Commune de BÉCHY a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 9 avril 2024 par laquelle la Commune de BOUST a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 2 avril 2024 par laquelle la Commune de BOULANGE a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 12 avril 2024 par laquelle la Commune de BUHL-LORRAINE a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 30 janvier 2024 par laquelle la Commune de BURTONCOURT a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle la Commune de COURCELLES-CHAUSSY a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 15 avril 2024 par laquelle la Commune de FONTOY a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 29 février 2024 par laquelle la Commune de KOENIGSMACKER a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 5 avril 2024 par laquelle la Commune de LUPPY a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 2 avril 2024 par laquelle la Commune de PAGNY-LES-GOINS a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 28 mars 2024 par laquelle la Commune de POMMERIEUX a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 27 mai 2024 par laquelle la Commune de REMILLY a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 27 mai 2024 par laquelle la Commune de VAHL-EBERSING a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU la délibération en date du 10 janvier 2024 par laquelle la Commune de VECKRING a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU le rapport n° CSR 2024-331 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le développement des infrastructures et services numériques sur le territoire mosellan est un élément crucial pour son développement et son attractivité.

Créé en mai 2015 par le regroupement du Département de la Moselle et de 14 EPCI, le Syndicat mixte ouvert MOSELLE FIBRE a reçu pour 1^{ère} mission le déploiement de cette infrastructure sur le périmètre de ses membres.

Pour les collectivités adhérentes à cette 1^{ère} mission, le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le déploiement du réseau FttH sur le périmètre du Syndicat s'est achevé en mars 2021. A date, 160 000 logements disposent d'un accès à un réseau fibre optique sur les communes couvertes par MOSELLE FIBRE, et du choix des 4 grands opérateurs nationaux.

Fort du constat que la transformation numérique du territoire ne peut s'opérer qu'au travers d'une montée en compétence de la population et des collectivités, MOSELLE FIBRE a, en 2021 et 2022, modifié ses statuts pour ajouter de nouvelles missions auprès de ses adhérents et ouvert l'adhésion aux communes et établissements publics locaux en plus de celle des EPCI.

Les EPCI, communes et établissements publics locaux peuvent désormais adhérer à une ou plusieurs missions de la compétence « Usages et Services numériques » (article 3.2 des statuts).

Les communes et intercommunalités ci-dessous ont décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » pour la mission : « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique aux besoins des membres ».

COMMUNES :

Nom du membre	Date de la délibération du membre
AUBE	21/03/2024
BÉCHY	01/03/2024
BOUST	09/04/2024
BOULANGE	02/04/2024
BUHL-LORRAINE	12/04/2024
BURTONCOURT	30/01/2024
COURCELLES-CHAUSSY	11/06/2024
FONTOY	15/04/2024
KÖENIGSMACKER	29/02/2024
LUPPY	05/04/2024
PAGNY-LES-GOIN	02/04/2024
POMMERIEUX	28/03/2024
REMILLY	27/05/2024
VAHL-EBERSING	27/05/2024
VECKRING	10/01/2024

Ces adhésions emportent les conséquences suivantes :

	Montant de la cotisation	Nom du représentant
AUBE	125 €	Jean-Christophe MOULON
BÉCHY	250 €	Gilles DROUIN
BOUST	500 €	Guy KREMER
BOULANGE	613 €	Roland RICCI
BUHL-LORRAINE	500 €	Franck KLEIN
BURTONCOURT	125 €	André HOUPERT
COURCELLES-CHAUSSY	747 €	Luc GIAMBERINI
FONTOY	786 €	Mathieu WEIS
KÖENIGSMACKER	565 €	Pierre ZENNER
LUPPY	250 €	Hervé BELLOY
PAGNY-LÈS-GOIN	125 €	Frédéric REICHELT
POMMERIEUX	250 €	Raphaël ELIN
REMILLY	531,50 €	Philippe POINSIGNON
VAHL-EBERSING	250 €	Antoine FRANKE
VECKRING	250 €	Alain KUNEGEL
TOTAL	5 867,50 €	

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'adhésion des communes de AUBE, BÉCHY, BOUST, BOULANGE, BUHL-LORRAINE, BURTONCOURT, COURCELLES-CHAUSSY, FONTOY, KOENIGSMACKER, LUPPY, PAGNY-LES-GOIN, POMMERIEUX, REMILLY, VAHL-EBERSING et VECKRING au titre de la compétence usages et services numériques,

- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Jean-Luc SACCANI